

Règlements de la Ville de Châteauguay



PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS
VILLE DE CHÂTEAUGUAY

RÈGLEMENT NUMÉRO E- 1921 décrétant les coûts supplémentaires pour les travaux de construction de conduites d'aqueduc et d'égout domestique, reconstruction complète de la structure de chaussée et travaux connexes sur les rues Allard, Lecourt, Dorais et Chemin de la Haute-Rivière et autorisant un emprunt de 3 795 000 \$ à cette fin.

VU l'avis de motion portant le numéro 2010-1048 donné aux fins des présentes par madame la conseillère Ginette Gendron lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2010;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - La Ville de Châteauguay est, par les présentes, autorisée à procéder à la construction de conduites d'aqueduc et d'égout domestique, reconstruction complète de la structure de chaussée et travaux connexes sur les rues Allard, Lecourt, Dorais et Chemin de la Haute-Rivière.

Ces travaux sont prévus au devis estimatif daté du 24 mars 2011, préparé et approuvé par Marie-Claude Desrochers, ingénieure municipale ainsi qu'au plan numéro 09036 1/1.

Ce devis et plan sont joints au présent règlement comme annexes pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 - Pour défrayer le coût de ces travaux, des frais légaux, des frais de financement, des frais techniques et autres frais contingents, la Ville de Châteauguay est par les présentes autorisée à dépenser et à emprunter la somme de TROIS MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS (3 795 000 \$), sur une période de VINGT (20) ANS.

ARTICLE 3 - Le Conseil approprie aux fins du présent règlement toute participation monétaire provenant d'un programme de subventions gouvernementales relatif aux infrastructures, laquelle participation sera appliquée pour diminuer d'autant la taxe imposée aux termes de l'article 6 du présent règlement.

ARTICLE 4 - S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations énumérées dans le présent règlement est plus élevée que le montant dépensé en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de toute dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5 - Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant VINGT (20) ANS, pour l'autre DIX-HUIT POINT SEPT POUR CENT (18.7 %) du coût des travaux, une taxe spéciale sur la valeur imposable cotisée de tous les biens-fonds de la Ville à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.



Règlements de la Ville de Châteauguay

RÈGLEMENT NUMÉRO E-1921 (SUITE)

ARTICLE 6- Principe : Étendue en front

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant VINGT (20) ANS, pour l'autre QUATRE-VINGT UN POINT TROIS POUR CENT (81.3%) du coût des travaux, une taxe spéciale sur la base de l'étendue en front sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de chaque rue ou partie de rue où sont effectués les travaux.

Lots non rectangulaires

Toutefois, dans le cas des lots non rectangulaires, ayant front sur une seule rue, l'étendue en front taxable ne peut être supérieure à la superficie de l'immeuble divisée par 100, ni être inférieure à la superficie de l'immeuble divisée par 150.

Lots de coin

Dans le cas de lots de coin ou ayant front sur deux rues, peu importe leur forme, l'étendue en front de ces lots est établi en divisant leur superficie par 100.

Si le lot de coin est desservi par une seule rue, l'étendue en front, obtenue par le calcul mentionné ci-haut, est divisée en deux.

Tous les immeubles

La superficie des immeubles devant être utilisée aux fins du présent règlement est celle existante au moment de la taxation.

ARTICLE 7 - Le contribuable sur l'immeuble duquel une taxe est imposée en vertu de l'article 4 du présent règlement peut l'en exempter en payant en un versement la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par le présent règlement. Ce paiement doit être effectué avant la publication de l'appel d'offres pour la vente des obligations émises en vertu du présent règlement ou avant l'obtention de la permission du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de vendre les obligations de gré à gré.

ARTICLE 8 - Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tout contrat ou autres documents nécessaires aux fins du présent règlement.

ARTICLE 9 - Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse,

Le greffier,

NATHALIE SIMON

PAUL G. BRUNET

ADOPTÉ LE 4 AVRIL 2011
ENTRÉE EN VIGUEUR LE 10 SEPTEMBRE 2011

VILLE DE CHATEAUGUAY
Règlements de la Ville de Chateauguay

SERVICE DE GÉNIE

E-1921



Estimation budgétaire des coûts supplémentaires pour les travaux de construction de conduites d'aqueduc et d'égout domestique, la reconstruction complète de la structure de chaussée et les travaux connexes sur les rues Allard, Lecourt, Dorais et le Chemin de la Haute-Rivière.

DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
ANNEXE "A" (en front)				
AQUEDUC				
Fourniture et pose d'une conduite d'aqueduc en PVC DR-18 incluant vannes, coudes, butées, protection cathodique, l'excavation et le remblayage de la tranchée - 150mm diamètre	m. lin.	1200	116.19 \$	139 430.00 \$
Fourniture et pose de vannes incluant boîtes de vanne - 150mm diamètre	unité	8	783.00 \$	6 264.00 \$
Fourniture et pose de poteau d'incendie avec bride de rupture, une sortie de type STORZ de 70mm de diamètre, deux sorties de 65mm de diamètre et incluant vanne, boîte de vanne, conduite de raccordement, dispositif de retenue et protection cathodique	unité	7	3 497.86 \$	24 485.00 \$
Ranchement de service en cuivre de type «k mou» incluant robinetterie, accessoires, protection cathodique, excavation et remblayage (provision) - 19mm diamètre	unité	40	1 412.00 \$	56 480.00 \$
Raccordement de la conduite de 150mm proposée sur une conduite existante	unité	1	4 350.00 \$	4 350.00 \$
Isolant rigide	m ²	100	65.00 \$	6 500.00 \$
Essai d'étanchéité, nettoyage et désinfection des conduites d'aqueduc et de conductivité	m. lin.	1200	1.00 \$	<u>1 200.00 \$</u>
Sous-total - Aqueduc				238 709.00 \$
ÉGOUT SANITAIRE				
Conduites d'égout sanitaire en PVC DR-35 incluant les tés monolithiques pour entrées de services, les garnitures de caoutchouc, l'excavation et le remblayage - 250mm diamètre PVC DR-35 et 200 PVC DR-35	m. lin	138	209.24 \$	28 875.00 \$
Regards d'égout sanitaire préfabriqués avec joints de caoutchouc de Lécuyer ou équivalent approuvé, incluant une grille de sécurité pour les regards de profondeur supérieure à 3 mètres (BNQ 2622-400), une géomembrane de type Tex-O-Flex 40-12 de Texel, cad - type M-1200 Flex Lok 200	unité	18	2 916.67 \$	52 500.00 \$
Raccordement de conduite sanitaire sur conduite existante	unité	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
Test de pression des conduites en PEHD (pour les entrées de services)	unité	12	695.00 \$	8 340.00 \$



DESCRIPTION

Règlements de la Ville de Châteauguay

UNITÉ

QUANTITÉ

PRIX UNITAIRE

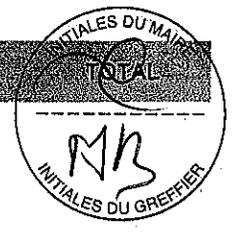
TOTAL

ÉGOUT SANITAIRE (suite)

Conduites d'égout sanitaire basse pression en PEHD SDR-11 incluant manchons pour entrées de services, clapet anti-retour, l'excavation, l'assise et le remblayage de la tranchée avec matériaux d'emprunt - 50 mm Ø PEHD SDR-11	m. lin.	340	133.38 \$	45 349.20 \$
Station de pompage E-One incluant la fourniture, la pose, tous les accessoires de la conduite de sortie 32 mm jusqu'au réduit, l'excavation, anneaux tête et semelles en béton armé, le pompage, le contrepoids en béton contre la poussée hydrostatique, l'assise, la pierre nette et le remblayage	unité	2	56 059.90 \$	112 119.80 \$
Chambre de nettoyage incluant la fourniture et la pose des accessoires de la valve Ford 50 mm de Fusionex, anneaux, tête et semelles en béton armé l'excavation, l'assise, la pierre nette et le remblayage	unité	1	12 829.16 \$	12 829.16 \$
Branchement de service gravitaire en PVC classe DR-28 «noir» incluant accessoires, raccords aux conduites, excavation et remblayage, terre végétale, 150 mm d'épaisseur et engazonnement (jusqu'à 1 mètre du bâtiment)	unité	25	1 425.27 \$	35 631.75 \$
150 mm diamètre (en tranchée commune)	unité	3	1 833.33 \$	5 499.99 \$
150 mm diamètre (en tranchée séparée)				
Essai d'étanchéité et nettoyage des conduites d'égout sanitaire (égout basse pression - conduites principales)	m. lin.	340	5.52 \$	1 876.58 \$
Nettoyage, inspection télévisée et vérification de la déformation par profilomètre ou laser des conduites gravitaires	m. lin.	1150	7.37 \$	8 475.50 \$
Réception provisoire	m. lin.	1150	7.37 \$	8 475.50 \$
Réception définitive				
Installation d'une pompe individuelle E-ONE DH-071 pour une résidence privée :				
46 Dorais	forfaitaire	1	40 588.00 \$	40 588.00 \$
48 Dorais	forfaitaire	1	39 797.11 \$	39 797.11 \$
52 Dorais	forfaitaire	1	30 174.00 \$	30 174.00 \$
54 Dorais	forfaitaire	1	31 729.26 \$	31 729.26 \$
48 Allard	forfaitaire	1	33 563.79 \$	33 563.79 \$
58 Allard	forfaitaire	1	31 729.26 \$	31 729.26 \$
60 Allard	forfaitaire	1	31 729.26 \$	31 729.26 \$
62 Allard	forfaitaire	1	27 283.40 \$	27 283.40 \$
66 Allard	forfaitaire	1	30 973.46 \$	30 973.46 \$
68 Allard	forfaitaire	1	30 217.66 \$	30 217.66 \$
70 Allard	forfaitaire	1	30 217.66 \$	30 217.66 \$
72 Allard	forfaitaire	1	30 217.66 \$	30 217.66 \$
Sous-total - Égout sanitaire				709 193.00 \$

ÉGOUT PLUVIAL

Conduites d'égout pluvial en T.B.A., classe IV incluant les garnitures de caoutchouc, l'excavation selon les pentes recommandées, assise et enrobage, pompage et le remblayage de la tranchée avec matériaux d'emprunt				
300 mm diamètre T.B.A. classe IV	m. lin.	450	242.68 \$	109 206.00 \$
375 mm diamètre T.B.A. classe IV	m. lin.	400	280.07 \$	112 028.00 \$
450 mm diamètre T.B.A. classe IV	m. lin.	420	327.66 \$	137 617.00 \$



ÉGOUT PLUVIAL (suite)

Regards d'égout pluvial préfabriqués avec joints de caoutchouc de Lécuyer ou équivalent approuvé, incluant assise, cadre, guideur et couvercle, une grille de sécurité pour les regards de profondeur supérieure à 3 mètres (BNQ 2622-400), une géomembrane de type Tex-O-Flex 40-12 de Texel, pentes recommandées, le pompage et le remblayage

Type M-1200 Flex Lok 100	unité	21	5 600.48 \$	117 610.00 \$
Type M-1600 Flex Lok 100	unité	1	6 820.00 \$	6 820.00 \$
Type M-2100 Flex Lok 100	unité	1	17 044.00 \$	17 044.00 \$

Puisards préfabriqués en béton armé de Lécuyer (NQ 22-420) avec joints à garniture de caoutchouc, incluant conduite de raccordement en PVC DR-35, de 150 mm de diamètre, cadre et guideur, grille anti-vélo modèle AJ-750 de Mueller ou équivalent approuvé, dalle de béton, excavation, assise, enrobage et remblayage

modèle P1	unité	30	3 979.83 \$	119 395.00 \$
-----------	-------	----	-------------	---------------

Enlèvement de puisards existants (rue Dorais)	unité	5	355.00 \$	1 775.00 \$
---	-------	---	-----------	-------------

Enlèvement de conduite pluviale (int. Dorais/Lecourt)	m. lin	25	40.80 \$	1 020.00 \$
---	--------	----	----------	-------------

Reprofilage de fossé existant incluant l'excavation, le largement, le transport et la disposition des surplus hors-site	m. lin.	450	40.70 \$	18 315.00 \$
---	---------	-----	----------	--------------

Remblayage de fossé existant	forfaitaire	1	9 590.00 \$	9 590.00 \$
------------------------------	-------------	---	-------------	-------------

Branchement de service gravitaire PVC classe DR-28 «blanc» incluant accessoires, raccordements aux conduites, excavation et remblayage, terre végétale 50 mm d'épaisseur et engazonnement jusqu'à un mètre du bâtiment.

150 mm diamètre (en tranchée commune)	unité	25	1 404.04 \$	35 101.00 \$
150 mm diamètre (en tranchée séparée)	unité	3	1 771.00 \$	5 313.00 \$

rain de fondation de type BOSS-1000 de Armtec ou équivalent approuvé 150 mm diamètre	m. lin.	2660	49.84 \$	132 574.00 \$
--	---------	------	----------	---------------

Nettoyage, essais et inspection télévisée de l'égout pluvial				
Réception provisoire	m. lin.	1270	8.06 \$	10 236.00 \$
Réception définitive	m. lin.	1270	8.06 \$	10 236.00 \$

Inspection télévisée du ponceau existant 600 mm de diamètre au coin des rues Allard et Dorais du fossé jusqu'à la rivière (provision)	forfaitaire	1	2 779.00 \$	2 779.00 \$
---	-------------	---	-------------	-------------

Sous-total - Égout pluvial 846 659.00 \$

TRAVAUX DIVERS

Excavation de ventre de bœuf incluant chargement, transport et disposition hors-site et remplissage en pierre concassée MG-20 (provision)	m2	250	82.05 \$	20 512.00 \$
---	----	-----	----------	--------------

Réfection d'entrées privées : fourniture et pose d'un revêtement de béton bitumineux EC-10 PG 58-28, 50 mm d'épaisseur incluant la fondation de pierre concassée MG-20, 300 mm épaisseur	m2	500	81.46 \$	40 730.00 \$
--	----	-----	----------	--------------

Fourniture et pose de pavé uni incluant la fondation granulaire en pierre concassée MG-20, 300 mm et la couche de criblure de 50 mm	m2	100	125.10 \$	12 510.00 \$
---	----	-----	-----------	--------------



DESCRIPTION

Règlements de la Ville de Châteauguay

PRIX UNITAIRE

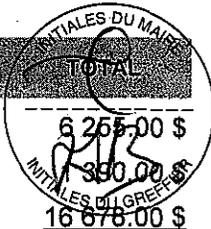
TOTAL

TRAVAUX DIVERS (suite)

Tronçon privé 450 mm d'épaisseur en béton coulé en place incluant fondation granulaire en pierre concassée MG-20 ou 20 mm nette (150 mm)	m2	100	132.00 \$	13 200.00 \$
Bordure de béton privée coulée en place incluant la fondation granulaire type MG-20 (150 mm)	m. lin.	100	139.00 \$	13 900.00 \$
Fourniture et pose de pierre concassée MG-20, 300 mm d'épaisseur	m2	300	39.42 \$	11 826.00 \$
Fourniture et pose de bordure de béton préfabriquée	m. lin.	100	90.34 \$	9 034.00 \$
Engazonnement par plaques incluant 150 mm de terre végétale, la mise en forme du terrain, déblais/remblais, nivellement et compactage (bordure de rue)	m2	3500	11.12 \$	38 920.00 \$
Ensemencement hydraulique (bordure de rue) - fossé	m2	1000	0.84 \$	840.00 \$
Fourniture et plantation de végétaux (provision)				
Arbuste en pot H=40 cm	unité	30	69.50 \$	2 085.00 \$
Cèdre thuya occ. En pot H = 1,2 m à 1,5 m	unité	30	139.00 \$	4 170.00 \$
Arbre en motte calibre 60 mm	unité	5	486.40 \$	2 432.00 \$
Traverse du boulevard René-Lévesque par forage horizontal par poussée incluant mobilisation, pompage gaine d'acier de 400 mm de diamètre, puits de forage et coussin de travail en pierre concassée MG-56 ou MG-20 de 600 mm d'épaisseur, conduite sanitaire de 250 mm de diamètre, excavation et remblayage en emprunt classe B	forfaitaire	1	61 850.00 \$	61 850.00 \$
Surexitation de l'assise et fourniture et pose de pierre concassée (provision)	t.m.	2800	27.79 \$	77 812.00 \$
Matériaux d'emprunt pour remplissage de tranchée (provision)	t.m.	25000	6.00 \$	150 000.00 \$
Fourniture et pose d'un géotextile (provision)	m2	1500	2.82 \$	4 230.00 \$
Bollard à relocaliser	unité	3	613.33 \$	1 840.00 \$
Intervention d'un plombier (provision)	heure	100	104.24 \$	10 424.00 \$
Intervention d'un électricien (provision)	heure	100	111.20 \$	11 120.00 \$
Fourniture et pose d'abat-poussière (provision)	litre	15 300	0.55 \$	8 415.00 \$
Mise en piles temporaires des matériaux soupçonnés par l'ingénieur d'être contaminés au-delà du critère B	t.m.	205	9.76 \$	2 000.00 \$
Disposition hors-site des matériaux contaminés				
Sols B-C	t.m.	180	41.28 \$	7 430.00 \$
Sols > C > aux normes RESC	t.m.	25	82.60 \$	2 065.00 \$
Relevé topographique x.y.z pour plans «TQC»	forfaitaire	1	6 567.00 \$	6 567.00 \$
Électricité :				
Excavation de 2e classe et remblayage	m. lin.	175	41.69 \$	7 295.00 \$
Conduit 53 mm	m. lin.	200	13.89 \$	2 778.00 \$
Traverse	m. lin.	15	139.00 \$	2 085.00 \$
Massif de tirage	unité	1	4 865.00 \$	4 865.00 \$
Câble électrique 3 AWG 90 X-link	m. lin.	125	27.80 \$	3 475.00 \$
Câble électrique 4 AWG 90 X-link	m. lin.	450	11.73 \$	5 278.00 \$
Câble électrique 6 AWG 90 X-link	m. lin.	200	10.43 \$	2 086.00 \$
Armoire extérieure CEMA 3R incluant tous les composants	unité	1	12 509.00 \$	12 509.00 \$
Poteau de raccordement	unité	1	1 390.00 \$	1 390.00 \$

GÉNIE/Estimation des coûts/Estimation budgétaire/Daniel/2007/Coûts supplémentaires - rues Allard Lecourt dorais Haute-Rivière (2)

DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Base de béton pour armoire extérieure	unité	1	6 255.00 \$	6 255.00 \$
Installation d'un panneau de contrôle sur support	unité	1	1 390.00 \$	1 390.00 \$
Installation d'un panneau de contrôle sur bâtiment	unité	12	1 389.83 \$	16 678.00 \$
Sous-total - Travaux divers				579 996.00 \$
TOTAL ANNEXE "A"				2 374 557.00 \$



ANNEXE "B" (à l'ensemble)

CHAUSSEE

Fondation inférieure de pierre concassée de type MG-112 incluant épandage, nivellement et compactage - 300 mm d'épaisseur	m ²	7370	10.50 \$	77 385.00 \$
Déblai de matériaux de 2e classe incluant enlèvement, transport et la disposition hors-site du pavage, des fondations, des matériaux jusqu'au niveau de l'infrastructure de rue proposée, l'ajout de matériaux d'emprunt jusqu'au niveau	m ²	7370	8.00 \$	58 960.00 \$
Réparation de l'infrastructure de rue incluant nivellement, mise en forme et compactage	m ²	7370	3.00 \$	22 110.00 \$
Fondation supérieure de pierre concassée de type MG-20 incluant épandage, nivellement et compactage - 300mm d'épaisseur	m ²	7370	15.00 \$	110 550.00 \$
Pavage				
Couche de base : ESG-14, épaisseur 80mm	m ²	7370	22.00 \$	162 140.00 \$
Couche d'usure : ESG-10, épaisseur 45mm,	m ²	7370	14.00 \$	103 180.00 \$
Sous-total - Chaussée				534 325.00 \$

TRAVAUX DIVERS

Ajustement de structures	unité	52		3 614.00 \$
Nettoyage de chaussée	m ²	10		2 572.00 \$
Panneaux de signalisation à relocaliser	forfaitaire	1		4 600.00 \$
Sous-total - Travaux divers				10 786.00 \$

TOTAL ANNEXE "B" 545 111.00 \$

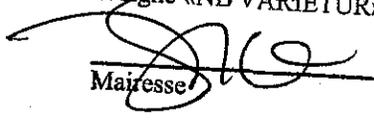
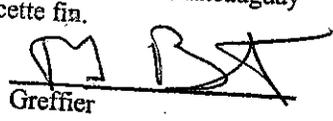
TOTAL ANNEXE "A" & "B" 2 919 668.00 \$

Taxes nettes (8%)	233 500.00 \$
Contingences	199 632.00 \$
Frais de génie	208 700.00 \$
Frais de financement	233 500.00 \$

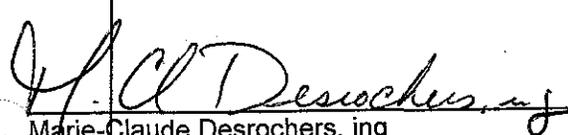
GRAND TOTAL: 3 795 000.00 \$

04 AVR. 2011

Reconnu véritable et faisant partie intégrante du règlement numéro E-1921 de la Ville de Châteauguay et signé «NB VARIETUR» à cette fin.

Mairesse  Greffier 

Préparé par :


Marie-Claude Desrochers, ing
Ingénieure municipale

24 MARS 2011